

Consultation: maturité gymnasiale - garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles

Réponse du SSP-Enseignement

Propos liminaires

En préambule, le SSP-Enseignement remercie le Département de l'enseignement postobligatoire de le consulter; il tient cependant à signaler que les délais dans lesquels la réponse à la consultation doit se faire sont trop courts; ceci ne favorise ni une réflexion longue ni des discussions larges et démocratiques.

Nous estimons en effet que ce rapport doit être relié à des questions impliquant une réflexion sur la formation gymnasiale dans son ensemble. À ce sujet, le SSP-E remarque que les sous-projets soumis à consultation n'apportent que des solutions simples à une question pourtant complexe, à savoir comment garantir à long terme l'accès sans examen aux hautes écoles.

Si nous attachons une grande importance à cette question et sommes farouchement opposé-e-s à toute forme de *numerus clausus*, nous pensons néanmoins que les réponses proposées dans ces trois sous-projets ne sont pas les bonnes; nous estimons, de plus, que certaines des réponses proposées auraient pour conséquence une baisse de la qualité de la formation gymnasiale et un recul au niveau de sa démocratisation.

Par ailleurs, nous estimons que les questions qui devraient être soulevées dans les sous-projets 1 et 5 sont elles essentielles, parce qu'elles impliquent, contrairement aux sous-projets concernés par la consultation, une réflexion partant du contenu d'un cursus de formation gymnasiale. Ils nous aurait donc paru sensé que le groupe mandaté par la CDIP porte d'abord sa réflexion sur les thématiques contenues dans les sous-projets 1 et 5.

Rappelons à ce propos que le SSP-Enseignement revendique depuis plusieurs années 4 ans de gymnase pour les élèves du canton de Vaud, ce qui favoriserait non seulement un approfondissement des matières étudiées et des méthodes d'apprentissage, mais aussi des conditions d'apprentissage nettement plus favorables pour toutes et tous qui, aujourd'hui, se retrouvent avec des horaires hebdomadaires particulièrement chargés.

De plus, un abaissement notoire des effectifs des classes et une hausse de certaines décharges attribuées aux enseignant-e-s pour accompagner les élèves dans leur travail (travail de maturité, travail personnel ECG) paraît tout aussi essentiel pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-e-s.

Or les sous-projets proposés font quasi abstraction de ces questions qui sont pourtant des conditions *sine qua non* à une formation exigeante et de qualité pour toutes et tous les élèves, quelles que soient leurs aptitudes et compétences initiales, quel que soit le milieu socio-économique dont ils-elles sont issu-e-s.

Enfin, si la formation gymnasiale précède très souvent une formation du niveau tertiaire, elle est toujours la suite de l'école obligatoire. Nous pensons indispensable que le cursus gymnasial s'inscrive en continuité et en cohérence avec cette dernière. Mais force est de constater que les traces d'une vision plus globale se font rares dans ce rapport.

Le SSP-Enseignement est donc particulièrement interloqué devant ce qui lui est proposé dans ces sous-projets.

D'une manière plus générale, nous constatons la vision étriquée de la formation gymnasiale qui y est présentée, vision qui la limiterait à faire des élèves uniquement de futur-e-s universitaires au profils standardisés et du corps enseignant un transmetteur de savoirs standardisés, dont la diversité et la richesse des connaissances, compétences, savoir-faire et savoir-être seraient niés. Or la formation gymnasiale vise aussi à transmettre une culture générale, humaniste, qui doit permettre à chacun-e d'acquérir des connaissances et des compétences en vue d'une insertion réussie dans la société, en tant que citoyen-ne, en tant qu'actrice ou acteur critique de la société dans laquelle il - elle vit et travaille.

Afin de répondre également à certaines propositions que nous estimons totalement inadaptées pour les élèves et constituant une attaque contre la profession des enseignant-e-s de gymnase, nous tenons également à rappeler que les enseignant-e-s dans les gymnases sont certifié-e-s en tant que tel-le-s; ils - elles ont donc été formé-e-s pour transmettre des connaissances et des compétences, également pour préparer et évaluer des travaux et des examens. Leur souci de s'informer régulièrement des nouveautés dans leur(s) domaine(s) d'enseignement est constant. Nous ne pouvons donc que dénoncer les nombreuses formulations qui sous-entendent que celles-ci et ceux-ci ne peuvent garantir à long terme à leurs élèves la formation attendue qu'en participant à une «harmonisation» des épreuves, en se soumettant à une «supervision» par les collègues du degré tertiaire ou en faisant des stages dans les universités. Cette compétence de «supervision» pédagogique est réservée et doit être réservée aux directrices et directeurs d'établissements.

Enfin, nous déplorons que ce type de projets n'ait pas fait l'objet de plus larges consultations des actrices et acteurs concerné-e-s plus en amont de la réflexion et demandons à être entendu-e-s à l'avenir sur ces questions.

Détermination du SSP au sujet des questions posées

Sous-projet 2: offres de soutien concernant l'évaluation commune

1. Etes-vous favorable à ce que le Canton de Vaud applique pour les examens de maturité le scénario 2 (approche cantonale), décrit aux p. 10 et 11 du rapport de la CDIP?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

Ce scénario aboutirait de fait à une standardisation de contenus, donc à leur appauvrissement. Cette méthode consiste à partir d'une épreuve sommative pour définir le contenu d'un apprentissage; ceci est totalement contraire à une pédagogie formative. En effet, ceci mènerait à un enseignement axé sur l'épreuve finale, et donc réduirait comme peau de chagrin le contenu des apprentissages.

De plus, cantonaliser (et pire encore nationaliser) les examens de maturité ou certaines autres épreuves reviendrait à effacer toute «aspérité» possible, toute diversité des professionnel-le-s de l'enseignement dans leurs approches, dans leurs méthodes, à anéantir toute autonomie, de fait essentielle à l'élaboration et à la définition d'un contenu.

Relevons que l'autonomie dont jouit l'enseignant-e de gymnase dans ses choix et dans son enseignement constitue un élément indispensable à sa motivation; celle-ci est en effet considérée par une partie importante des enseignant-e-s vaudois-e-s comme une condition de satisfaction dans l'exercice de leur métier (cf. étude menée par F. Fassa «Être Professeur-e de gymnase, c'est quoi?»).

De plus, ceci mènerait à une perte évidente de la richesse du corps enseignant, et à des politiques d'engagement d'enseignant-e-s formatées.

Nous tenons également à rappeler que les enseignant-e-s, détenteurs-trices d'un titre académique et certifié-e-s SPES ou HEP, suivent un plan d'études et ont été formé-e-s pour évaluer le travail de leurs élèves.

Enfin, nous soulignons ici que les enseignant-e-s aujourd'hui coopèrent au sein des files et au-delà. Les éléments de coordination, évidemment essentiels, entre elles et eux sont bien présents, via les files, les coordinations entre les chef-fe-s de file du même établissement, entre celles et ceux du même discipline ou encore via la conférence cantonale des chef-fe-s de file.

Pour le SSP, cette coopération doit absolument être maintenue et encouragée, car elle est une richesse indispensable pour l'échange des idées et des pratiques entre les collègues. La question des évaluations peut ainsi aisément faire l'objet de réflexion au sein des files ou/et lors de demi-journée ou journées pédagogiques.

2. Etes-vous favorable à ce que le Canton de Vaud aide ses écoles de maturité gymnasiale à réaliser des projets de développement scolaire en lien avec l'évaluation commune dans la ligne du scénario 1 décrit aux pp. 10- 11 du rapport de la CDIP?

TRES OPPOSE/E (2)

Dans le contexte de l'évaluation commune, nous sommes favorables à l'échange au sein d'un même établissement, entre les collègues au sein d'une même file ou/et au-delà. Le rôle des files doit ainsi être valorisé.

Par là, nous sommes favorables au *statut quo* concernant la préparation de l'examen de maturité qui se fait par file et par établissement. Nous rejetons par contre l'idée d'introduire d'autres épreuves communes avant l'examen de maturité pour les raisons évoquées sous le point 1.

Par ailleurs, nous pensons que le monitoring, s'il doit avoir lieu, ne devra en aucun cas être exploité à des fins de comparaison visant à évaluer le travail d'un enseignant-e ou à mettre en concurrence des établissements.

3. Etes-vous favorable à ce que la CDIP encourage le développement d'offres de soutien pour les cantons, telles que des bases de données d'exercices et des prestations de conseil et qu'elle renonce toutefois explicitement à adopter, dans le domaine de l'évaluation commune, une réglementation qui s'appliquerait à l'échelle nationale?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

Ceci constitue le début de la création de standards, ce que nous rejetons absolument. La création de bases de données d'exercices peut sans aucune difficulté se faire au sein d'une file ou entre les files d'une même discipline entre plusieurs établissements. Nul besoin de conseils pour cette question. Les enseignant-e-s n'ont pas attendu ce rapport pour penser à procéder à l'échange d'exercices entre elles et eux.

4. Etes-vous favorable à ce que la question des ressources nécessaires pour réaliser des mesures en lien avec l'évaluation commune reste de la compétence des cantons et que ces besoins doivent s'inscrire dans le cadre des dispositions budgétaires ordinaires relatives aux projets de développement scolaire?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

Cet intitulé contient **deux questions**.

Nous sommes favorables à ce que la question des ressources reste de la compétence des cantons.

Par contre, nous nous opposons fermement à ce que le coût d'éventuelles mesures dans le domaine de l'évaluation commune alourdisse le budget aux dépens d'autres projets.

5. Remarque finale : approuvez- vous ces propositions ? Privilégieriez- vous un autre scénario parmi ceux décrits dans le rapport du sous- projet 2 ?

Nous n'approuvons nullement ces propositions et défendons le *statut quo* dans ce domaine.

Sous-Projet 3: Gymnases-Universités

1. Etes- vous favorable à la création ou à l'élargissement de pools d'experts pour les examens de maturité (mesure no 1)?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

La formation gymnasiale ne vise pas uniquement à former de futur-e-s universitaires. L'élaboration de ce projet semble avoir oublié cet élément important.

De plus, les collègues des universités ne possèdent pas, pour la plupart, de formation pédagogique et ne connaissent pas les exigences du gymnase. Leur perspective est celle d'une formation hyper spécialisée, celle du gymnase est celle d'une culture générale. Nous craignons donc fortement - comme ceci a déjà été constaté par nos collègues fribourgeois-e-s - que les attentes des expert-e-s soient trop spécifiques et ainsi totalement inadaptées. En effet, seule une infime minorité des élèves dont le travail sera expertisé par le - la collègue de l'université se destina à poursuivre ses études dans sa discipline.

Remarquons, par ailleurs, que nous sommes également opposé-e-s, pour ces raisons mêmes, à ce que ce soit l'expert-e et uniquement elle - lui qui évalue le travail de l'élève.

Enfin, nous constatons que ce pool d'experts n'est nullement conçu dans une idée de collaboration, mais dans celle d'une «supervision» par les collègues d'université exercée sur l'enseignant-e de gymnase. Ceci revient à estimer que les enseignant-e-s dans les gymnases ne sont pas capables seul-e-s d'effectuer un travail pour lequel elles – ils ont été pourtant certifié-e-s.

Les formations académique, didactique et pédagogique pour lesquelles elles et ils ont été certifié-e-s sont garantes de leurs hautes compétences professionnelles; elles-ils n'ont donc nul besoin de pool d'experts universitaires pour «assurer la crédibilité des examens de maturité» (cf. p.4, sous-projet 3).

2. Etes-vous favorable à une collaboration par domaine disciplinaire (mesure no 4)?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

Nous nous opposons à toute collaboration sous la forme proposée, soit en groupe de travail qui déboucherait sur des décisions concernant des contenus d'enseignement.

Nous sommes par contre favorables à l'idée d'échanges épisodiques sur les enseignements et les compétences travaillés à l'université et au gymnase.

Nous sommes également intéressé-e-s par les offres de formation continue qui s'adressent à la fois aux collègues enseignant dans le degré tertiaire et à celles- ceux dans les gymnases.

3. Etes-vous favorable à la création de structures régionales de collaboration (mesure no 6) ?

TOTALEMENT OPPOSE/E (1)

Pourquoi?

Comme déjà dit, nous sommes ouvert-e-s aux échanges épisodiques entre les professionnel-le-s de l'enseignement des différents degrés, mais nous nous opposons à toute forme revêtant d'une part un caractère obligatoire, d'autre part à des structures organisées qui viseraient à superviser, contrôler, diriger notre travail.

4. Etes-vous favorable à ce que la question des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre ces mesures et en assurer la continuité reste de la compétence des cantons?

FAVORABLE (4)

Pourquoi?

Nous ne sommes pas favorables à ces mesures, mais nous tenons fortement à l'autonomie du canton.

5. Remarque finale: approuvez-vous ces propositions ? Définiriez-vous des priorités différentes entre les mesures proposées dans le rapport du sous-projet 3 ?

Nous sommes opposé-e-s à ces propositions, nous ne définirons donc aucune priorité.

Relevons tout de même notre étonnement à la lecture du domaine d'intervention 2 visant à promouvoir des talents. Remarquons simplement que tout élève a au moins un talent, mais qu'elle-il n'est pas pour autant un objet d' «investissement» et de «rendement» (cf. description de l'objet mentionné).

Sous-projet 4 : orientation universitaire et de carrière

1. Etes-vous favorable à ce que des concepts cantonaux ou régionaux relatifs à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière soient développés, dans le but que chaque gymnase développe et mette en oeuvre un concept d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière?

MOYENNEMENT FAVORABLE (3)

Pourquoi?

Rappelons ici que d'autres mesures importantes relatives aux conditions d'apprentissage des élèves et au soutien de celles et ceux qui sont en difficultés scolaires doivent être absolument développées.

Pour cette raison, nous sommes favorables à un renforcement du soutien des élèves par des professionnel-le-s du domaine (conseiller-ère en orientation bien entendu, mais aussi psychologue, logopédiste...).

Les enseignant-e-s ne sont par contre pas formé-e-s et donc pas compétent-e-s pour prendre en charge ce type de situations. Par ailleurs, le SSP-Enseignement s'opposera à toute tentative du Département d'alourdir leur cahier des charges dans ce sens.

Nous ne sommes, de plus, pas favorables à la mise en place de concepts cantonaux tels que présentés: nous ne pensons en effet pas que l'orientation de carrière d'un-e élève soit un objectif prioritaire ; celui-ci semble en effet éluder ce qui fait d'une formation gymnasiale sa richesse et sa qualité.

Afin d'illustrer ceci, nous nous permettrons de citer ci-dessous un extrait de l'avant-propos rédigé par l'actuel directeur général de l'enseignement postobligatoire, Séverin Bez, dans la brochure «Ecole de maturité» décrivant le cursus de formation auquel nous souscrivons totalement et au service duquel devraient être pensés des outils et des moyens supplémentaires engagés :

[...]

Le plan d'études cantonal met l'accent non seulement sur la transmission et sur l'acquisition de savoirs, mais aussi sur le développement de compétences personnelles et méthodologiques. Il vise à donner du sens aux études que les gymnasiennes et les gymnasiens entreprennent et à leur permettre ainsi de devenir de véritables acteurs de leur propre formation, notamment par les options qu'ils sont amenés à choisir et dont ils assument la responsabilité. Cette liberté et cette responsabilité, indissociablement liées, constituent en effet l'un des aspects essentiels de la formation dans nos gymnases, et font ainsi de nos écoles de maturité une voie de formation à la fois attrayante et exigeante.

C'est donc une mission ambitieuse qui a été attribuée aux gymnases: ils dispensent une éducation à la responsabilité, à l'autonomie et à la créativité, qui permettra à celles et ceux qui les fréquentent de s'insérer harmonieusement à la communauté humaine.

2. Etes-vous favorable à ce que la question des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre ces concepts et en assurer la continuité reste de la compétence des cantons?

FAVORABLE (4)

L'autonomie du canton pour traiter de ces questions est pour le SSP-Enseignement indispensable.

3. Remarque finale : approuvez-vous ces propositions ? Donneriez-vous votre préférence à des réglementations plus contraignantes en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière?

Pour les raisons données ci-dessus, nous soutenons l'idée générale d'améliorer l'information en terme d'orientation universitaire et de carrière auprès des élèves et de renforcer la présence des professionnel-le-s du domaine (conseiller-ère en orientation).

Nous ne souhaitons cependant pas que de telles mesures en excluent d'autres ou empêchent d'en développer d'autres au moins tout aussi importantes

1. Souhaitez- vous ajouter un commentaire sur l'ensemble des sous-rapports ou sur cette procédure d'audition ?

Le SSP-Enseignement n'adhère absolument pas aux lignes directrices présentées dans ce rapport. Il s'oppose très fermement aux propositions contenues dans les sous-projets 2 et 3 en particulier car elles font fausse route. L'introduction de telles mesures auraient pour conséquence une standardisation des savoirs et donc une perte de la qualité et de la richesse de la formation gymnasiale qui n'a de loin pas pour mission unique de fabriquer des futur-e-s spécialistes d'un domaine spécifique en vue de ses études dans le tertiaire. De plus, l'autonomie de l'enseignant-e, gage important de sa motivation et de la qualité de son travail, serait bafouée.

Au sujet de la procédure d'audition : Le délai de consultation était beaucoup trop court.

Nous vous faisons parvenir en parallèle un document visant à compléter notre position, cette forme de consultation ne le permettant pas.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli
(présidente)

Raphael Ramuz
(secrétaire)

